

II - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES

II.1 - Rapport sur l'égalité femmes hommes

DÉLIBÉRATION N° 24-04-485

Le vendredi 5 avril 2024 à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 23 mars 2024, s'est réuni à l'Hémicycle du Conseil départemental de Lot-et-Garonne à Agen (47).

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE

Est nommé comme secrétaire de séance M. Thierry SUAUD

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
REGION OCCITANIE (4X11)							
Jean-Louis CAZAUBON	OUI				11		
Patrice GARRIGUES	NON	OUI	M. CAZAUBON	OUI	11		
Yann HÉLARY	NON						
Mélanie TISNE-VERSAILLES	NON	OUI	M. HELARY	OUI			
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)							
Marie-Laure CUVELIER	NON	NON		OUI			
Delphine EYCHENNE	NON	OUI	M. GILLE	OUI	9		
Annick COUSIN	NON	NON		NON			
Henri SABAROT	NON	OUI	M. FABRE	OUI	9		
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SUAUD	OUI				13		
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)							
Alain BELLOC	OUI				10		
Emmanuel CROS	NON	OUI	M. BELLOC	OUI	10		
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)							
Philippe BOUSQUIER	NON	OUI	M. VO VAN	OUI	9		
Paul VO VAN	OUI				9		
DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	OUI				8		
Totaux					120	0	0

Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	120
Membres présents	7	Vote pour	120
Membres représentés	6	Vote contre	0
Membres absents excusés	7	Majorité absolue	61
Nombre de votants	13		
Appréciation du quorum	9		

DÉLIBÉRATION N° 24-04-485

VU la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, et plus particulièrement ses articles 61 et 77,

VU le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

VU les articles L 2311-1-2 et D 2311-16 du CGCT,

VU la délibération n° D21-11/330 du Comité Syndical en date du 29 novembre 2021, arrêtant les lignes directrices de gestion à date d'effet au 1^{er} janvier 2021, et notamment son annexe B,

VU le rapport du président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes présenté pour le projet de budget pour l'exercice 2024.

Le Secrétaire,



Fait à Agen, le 5 avril 2024
Pour extrait conforme,



Le Président,
Jean-Michel FABRE